

- DECLARATION LIMINAIRE -

CE ordinaire du 26 mars 2009

Monsieur le président,

Depuis maintenant plusieurs semaines la direction de NEXTER ELECTRONICS et en particulier le département RH mène une campagne de procédures de licenciements à l'encontre de plusieurs salariés. La CFDT profite de cette réunion du CE ordinaire d'UES du 26 mars 2008 pour dénoncer ce que nous appèlerons ici " **DES METHODES INACCEPTABLES** " appliquées par votre RH lors de ces procédures.

En effet même si vous avez la possibilité de résilier le contrat de travail de certain de nos salariés, nous vous rappelons qu'il y a certaines pratiques qui demeurent **INACCEPTABLES** voire **INHUMAINES**.

Le fait d'annoncer le soir même vers 19H00 à un salarié qu'il n'est plus nécessaire de venir travailler dès le lendemain et qu'il recevra sa lettre de licenciement par courrier recommandé à son domicile, nous paraît complètement irréaliste. Pourtant cela s'est bien produit dans notre établissement, non pas une fois mais deux fois, la même semaine

Nous considérons que la direction, tant sur le fond et encore plus particulièrement sur la forme, ne doit pas être fière des procédures appliquées à ce jour. C'est pour cela que nous intervenons aujourd'hui pour vous demander de **RESPECTER** les salariés qui font en sorte de faire vivre notre établissement.

Ces pratiques ne font qu'entretenir un malaise certain auprès de l'ensemble des salariés de notre établissement et détériorent l'image de notre entreprise au sein même du groupe NEXTER.

De même, Nous déplorons à ce jour près d'une dizaine de licenciements ou démissions sur un effectif de 130 personnes en l'espace de six mois, ce qui confirme un réel malaise persistant.

Pour dynamiser et valoriser notre entreprise, nous avons besoin de paix sociale, ce qui manque profondément à celle-ci aujourd'hui.

Pour conclure, **les élus CFDT vous demandent que cessent ces pratiques inacceptables**

Merci de votre attention